



Le Haillan



CHARTRE DEONTOLOGIQUE ET ETHIQUE
POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANT
EN SITUATION DE HANDICAP

CE QUE DOIT PERMETTRE LA CHARTE

A tout enfant d'avoir accès aux structures, en lui donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres.

De favoriser l'implication de tous les acteurs socio-éducatifs (enseignants, animateurs...), réunis autour de l'enfant.

De proposer une qualité d'accueil et d'accompagnement à l'enfant et à sa famille.

De formaliser les engagements entre les signataires de la charte, autour d'une démarche partagée d'accueil d'enfant en situation de handicap.

D'assurer aux équipes encadrant les enfants une formation et un accompagnement spécifique pour accueillir les enfants en situation de handicap autour d'un protocole établi avec la famille.



LE PUBLIC CONCERNÉ

Les enfants présentant tous types de handicaps, de troubles de la santé et/ou de troubles du comportement, dans la limite des possibilités d'accueil de la structure et dans le respect des règles de sécurité pour l'ensemble du groupe.



LES OBJECTIFS

Permettre de soutenir les familles dans la mise en place d'un accueil adapté aux besoins de leur enfant.

Afficher la volonté d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions sur nos structures.

Respecter les besoins et les rythmes de chaque enfant en adaptant les pratiques professionnelles.

Développer un réseau avec un ensemble de partenaires.

Soutenir les équipes d'encadrement dans la prise en charge des enfants en situation de handicap par des formations : concours de partenaires spécialisés, travail et réflexion partagée en équipe, et par la mise en place d'analyse de pratiques professionnelles ou temps de parole avec une psychologue ...



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE



[VALIDÉ]

Préparer, respecter et adapter le projet d'accueil mis en place avec et pour l'enfant en situation de handicap en y associant sa famille.

Favoriser l'accueil et l'inclusion sur le lieu d'accueil en donnant à l'enfant en situation de handicap les moyens d'agir, vivre et participer avec l'ensemble du groupe.

Informé tout intervenant que la collectivité est signataire de la Charte et à ce titre garante d'un accueil adapté.

Prendre connaissance des informations fournies par les partenaires (famille, médecin, structures...) sur les besoins spécifiques à l'accueil le plus optimal et garantir une réelle coopération.

Assurer aux différentes équipes d'encadrement une formation et/ou une sensibilisation spécifique, pour favoriser l'intégration de la personne en situation de handicap.

Afficher la présente charte dans ses locaux.

